

Type de suivi individuel selon l'exposition des travailleurs à des risques particuliers

Articles R4624-10 à R4624-45-9 du Code du travail

Exposition aux risques particuliers	Description	Exemples	Type de suivi
Travailleur non exposé à des risques particuliers	Entre dans cette catégorie ce qui ne correspond pas à toutes celles listées plus bas.	- Métiers du commerce (vendeur...) - Métiers de bureau (secrétaire, comptable...) - Chef de projet - Documentaliste	SI Suivi Individuel Simple
Agent biologique pathogène groupe 2	Le groupe 2 peut provoquer une maladie chez l'homme et constituer un danger pour les travailleurs. Leur propagation dans la collectivité est peu probable et il existe généralement une prévention ou un traitement efficace. Liste dans l'Arrêté du 16 novembre 2021	- Métiers dans le tri des déchets, - Métiers au contact d'animaux, - Laboratoire d'anatomie pathologique, - Personnel d'entretien et de maintenance, etc.	SI VIPI avant affectation au poste
Champ électromagnétique, si VLE dépassée	Les travailleurs sont exposés à des champs électromagnétiques affectés à des postes pour lesquels les VLE sont dépassées .	- Secteur des télécommunications - Secteur industriel (fours industriels à micro-ondes...) - Secteur de la distribution électrique (lignes et postes de transformation à haute et très haute tension...) - Secteur médical (IRM...)	SI VIPI avant affectation au poste
Postes pour lesquels l'affectation est conditionnée à une attestation de suivi justifiant de l'absence de contre-indication médicale prévue par le code du travail	- Les salariés amenés à conduire certains équipements de travail pour lesquels une autorisation de conduite est nécessaire (engins de levages, CACES ...) - Les salariés habilités par l'employeur à effectuer des opérations sur des installations électriques	- Manutentionnaire cariste - Conducteur de nacelle, de grue - Conducteur engins de chantiers - Electricien - Technicien de maintenance - Mécanicien, etc.	SI Suivi Individuel Simple
Femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitante	Certaines expositions peuvent être à risque pour la femme enceinte, particulièrement en cas de port de charges ou d'exposition à des produits chimiques.	Toute exposition aux substances toxiques pour la reproduction	SIA Suivi Individuel Adapté
Travailleur handicapé ou Titulaire d'une pension d'invalidité	Tout salarié détenteur d'une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé) ou titulaire d'une rente d'invalidité déclarée à l'employeur.	- Titulaire d'une RQTH, - Titulaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), - Victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle avec une incapacité >10%, - Titulaire carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	SIA Suivi Individuel Adapté
Travail de Nuit	Est travailleur de nuit tout salarié qui, selon son horaire habituel, travaille au moins trois heures de nuit deux fois par semaine, ou totalise un minimum d'heures de nuit défini par convention collective, ou, à défaut, 270 heures sur 12 mois consécutifs.	- Métiers du soin - Métiers de l'industrie - Réceptionniste de nuit - Veilleur de nuit	SIA VIPI avant affectation au poste
Travailleur agé de moins de 18 ans	Pour les salariés mineurs, la visite doit avoir lieu avant l'affectation au poste (et non pas avant l'embauche) par le médecin du travail.	- Jeunes en apprentissage - Contrat de professionnalisation - CAP (hors métiers du BTP) - CDD ou CDI (emplois étudiants...)	SIA VIPI avant affectation au poste

Exposition aux risques particuliers	Description	Exemples	Type de suivi
Agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4	- Le groupe 3 peut provoquer des maladies graves chez l'homme avec un danger sérieux. Leur propagation dans la collectivité est possible, mais il existe généralement une prophylaxie ou un traitement efficace. - Le groupe 4 peut provoquer des maladies graves chez l'homme avec un danger sérieux. Le risque de leur propagation dans la collectivité est élevé. Il n'existe généralement ni prophylaxie ni traitement efficace. Liste dans l'Arrêté du 16 novembre 2021	- Laboratoires d'analyses médicales et professions de soins, - Travaux aux contacts d'animaux (vétérinaires, abattoir, animalerie...), - Travaux dans le traitement des déchets (personnel de centre de tri et/ou de compostage, égoutiers, travailleurs des stations d'épuration...)	SIR Suivi Individuel Renforcé
Agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)	- Produits CMR : Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction. - Liste européenne annexe VI du règlement CE n°1272/2008.	- Métallurgie, chaudronnerie - Métiers du verre, du cuir et du bois - Métiers avec traitement de surfaces, - Utilisation de pesticides, - Fabrication de matériaux composites - Laboratoires, - Garagistes...	SIR Suivi Individuel Renforcé
Amiante	- Les salariés exposés même par le passé à de l'amiante. - Salariés formés des entreprises certifiées en sous-section 3 ou 4 pour les travaux de l'amiante (art R.4412-129 du C.T.).	- Métiers du bâtiment - Couvreurs - Mécaniciens - Chauffagistes	SIR Suivi Individuel Renforcé
Postes pour lesquels l'affectation est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le code du travail	- Les salariés effectuant dans certaines conditions de la manutention manuelle (> à 55 kgs) L'employeur peut compléter cette liste en motivant par écrit sa demande après avis du médecin du travail du CSE ou, à défaut, des délégués du personnel.	Lorsque le recours à la manutention manuelle est inévitable et que les aides mécaniques prévues au 2° article R.4541-5 ne peuvent pas être mises en œuvre	SIR Suivi Individuel Renforcé
Chute de hauteur lors des opérations de montage et démontage des échafaudages	Chutes subies par les personnes situées en élévation (toitures, escabeaux...) lors des opérations de montage et de démontage des échafaudages.	- Métiers du Bâtiment - Cordistes	SIR Suivi Individuel Renforcé
Hyperbare	Travail dans un milieu où la pression est supérieure à la pression atmosphérique.	- Travaux en plongée sous-marine (au moins 1m sous eau). - Entreprises soumises à certification, comme certaines activités de génie civil pour le percement de tunnel.	SIR Suivi Individuel Renforcé
Jeunes de 15 ans au moins et moins de 18 ans affecté aux travaux interdits susceptibles de dérogation	Jeunes de moins de 18 ans affectés à des travaux interdits avec dérogation de l'inspecteur du travail.	- Jeunes en apprentissage métiers du BTP - Contrat de professionnalisation - CAP métiers du BTP, métallurgie...	SIR Examen médical d'aptitude avant embauche par le médecin du travail
Plomb	Exposition à 1 concentration de plomb dans l'air > à 0.05mg/m3 sur une base de 8h ou plombémie > à 200ug/L de sang chez l'homme et > à 100ug/L de sang chez la femme.	- Secteur du bâtiment dans la rénovation (soudure à l'étain, travaux de démolition, exposition à la peinture au plomb, canalisation). - Industrie de fabrication de céramique, métallurgie, traitement des batteries...	SIR Selon plombémie
Rayonnements ionisants	Rayonnements de catégorie A et B.	- Manipulateurs radio, - Assistants dentaires, - Vétérinaires, - Fonderies, etc.	SIR Suivi Individuel Renforcé